

Humanitaire sans Frontières

Périodique de l'ADDIHAC pour l'éducation aux droits de l'homme, à la culture de la paix et la diffusion de droit humanitaire

16^{ème} année

Educateur : La Direction Générale

Numéro 75

RD Congo

Le moment est venu de rendre compte



lourd tribut de la guerre, notamment les femmes victimes de viol à grande échelle. On continue à découvrir des fosses communes à pré-

Avec la victoire des FARDC, soutenue par la brigade internationale sur le mouvement du M23, la guerre est finie dans la partie Est de la RD Congo. Durant toutes années de guerre, plusieurs violations graves de droit humanitaire ont été commises. Les civils ont payé le

sent dans plusieurs localités. Ce qui confirme des exécutions sommaires et des massacres. Dans ce cas, que va-t-il- il se passer maintenant ? Faut-il se limiter à savourer la victoire ? Le gouvernement congolais a-t-il ouvert une enquête sérieuse pour identifier les présumés coupables des crimes commis pendant ces conflits armés ? Compte tenu de l'incapacité de la justice congolaise, il serait souhaitable que la Cour Pénale Internationale s'occupe de ce dossier. Dans le cas contraire, les présumés coupables et commanditaires vont bénéficier de l'impunité comme d'habitude. Le moment est venu pour rendre justice aux victimes. **Albert LOKULI**

Qui menace les pays africains ? (Par Rocky Matumona)

Du 6 au 7 décembre 2013, un sommet sur la paix, la sécurité, le développement et l'environnement s'est tenu au Palais de l'Élysée à l'invitation du président français. Parler de la paix et de la sécurité en Afrique, suppose que le continent est encore le théâtre de conflits armés et troubles intérieurs. Cependant, on a l'impression qu'on ne cherche pas à savoir d'où viennent les menaces qui pèsent sur la sécurité de pays africains. Force est de constater que les réponses à cette question, épineuse se trouve à l'intérieur, particulièrement dans la gouvernance. Pour aller droit au but, disons que l'absence de la véritable démocratie et les violations graves des droits de l'homme sont à l'origine de conflits armés et de troubles intérieurs dans plusieurs pays du continent.



Plusieurs autocrates au pouvoir en Afrique considèrent la res publica comme un bien leur appartenant ainsi qu'aux membres de leurs familles et de leurs clans ou ethnies. Ils s'accrochent au pouvoir au mépris de la volonté du peuple. Certains restent au pouvoir par défi. Ce qui étonne : la décision de la France de former des militaires africains pour des interventions rapides en cas de conflits. Intervenir contre qui ? Rappelons qu'il y a plusieurs décennies, la France forme des militaires africains. Mais la paix et la sécurité ne sont pas toujours au rendez-vous dans plusieurs pays africains. Il y a à craindre que les militaires formés par la France soient utilisés par des pouvoirs en place pour réprimer toute opposition ou contestation. Les exemples sont légion en Afrique. Les dirigeants africains doivent savoir que la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme constituent un gage pour la paix et la stabilité. Ainsi, on peut conclure que les menaces contre les pays africains viennent de l'intérieur que de l'extérieur

L'exécution sommaire et extrajudiciaire est interdite

Les habitants de certains quartiers de la ville de Kinshasa se sont réveillés avec le respectable d'un champ de bataille : des corps gisant au sol criblés de balles. Il s'agit de jeunes dont l'âge varie entre 14 à 17 ans communément dénommé « Kuluna ». Ces gens sèment la panique et la désolation à travers la ville de Kinshasa, capitale de la RD Congo. Ils extorquent des paisibles citoyens avec violence. Certains ont tranché des mains par des coups de machettes. On signale des meurtres perpétrés par ces bandes qui opèrent nuit et jour.

L'exécution sommaire et extrajudiciaire

(Suite de la page 2)

Selon un témoin qui a requis l'anonymat pour des raisons évidentes de sécurité, vers 1 heure du matin, un groupe de policiers avec des visages cagoulés ont fait irruption dans la parcelle où il habite. L'ordre fut donné à tous les occupants de sortir de leurs maisons. Les agents de l'ordre furent accompagnés d'un jeune d'une quinzaine d'année avec les mains menottées. Il s'agit d'un jeune Kuluna servant d'indicateur aux policiers. Le fils du bailleur fut appréhendé. Le commandant ordonna à tout le monde de regagner sa maison et de fermer la porte. Quelques instants après, il y a eu des coups de feu. A l'aube, on découvre des corps gisant au sol et criblés de balles. C'est l'opération « Coup de poing » menée par la police nationale en vue de « nettoyer » la ville du banditisme, pour reprendre l'expression d'un responsable de la police. Cette opération a entraîné la réaction de certaines ambassades à Kinshasa qui ont insisté sur le respect des droits de l'homme. Quant à l'UNICEF et le Bureau des Nations Unies des Droits de l'Homme en RD Congo, ils ont également réagi sur les allégations des exécutions sommaires et des assassinats de jeunes et des enfants dans certains quartiers de la ville. Tout individu a le droit à ce que sa cause soit entendue devant la justice. Il ne peut être condamné que si sa culpabilité est établie. La mort de ces jeunes est considérée comme des exécutions sommaires et extrajudiciaires qui constituent une violation des droits de l'homme.

Respecter la dignité humaine

Le droit à la dignité est le principe juridique premier compte tenu de la place qu'il occupe dans les droits de la personne humaine. C'est une valeur juridique qui doit être invoquée en toute circonstance, notamment en cas d'arrestation. Les images diffusées par la télévision nationale congolaise sur l'arrestation du député national Fidèle Babala, suite à un mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale, est une atteinte à la dignité humaine. Ce qui peut être considéré comme un traitement humiliant. Si un élu du peuple est traité de cette façon, qu'en est-il pour un simple citoyen ? Les scènes d'arrestation du député Fidèle Babala met en exergue le genre de traitement infligé à la personne humaine en RD Congo. Il est important que la CPI se convienne avec les Etats sur la manière d'interpeller une personne faisant l'objet de son mandat d'arrêt en insistant sur le respect des droits de l'homme. Dans le cas contraire, son image sera ternie auprès de l'opinion. **Francine Dembo**

L'Union Africaine s'implique dans la lutte contre l'impunité

L'ADDIHAC est satisfaite d'apprendre que l'Union Africaine a déjà transmis au bureau de la Procureure de la CPI la liste de personnes suspectées d'être impliquées dans les exactions commises en Centrafrique(1). Ce qui peut être considéré comme une coopération entre l'organisation continentale et la CPI. Il est souhaitable que l'Union Africaine pousse la logique plus loin. Qu'elle s'intéresse également à la RD Congo. En effet, dans ce pays, de nombreux crimes prévus et punis par le Statut de Rome sur la CPI ont été commis. A titre d'exemple, il convient de citer les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité à l'Est du pays, les massacres des adeptes de mouvement politico-religieux Bundu – dia – Kongo et sans oublier les violences électorales de novembre 2011. D'ailleurs, le Bureau des Nations Unies des Droits de l'Homme en RD Congo vient de publier un Rapport sur ces violences électorales et demande que les présumés responsables soient traduits en justice. Il est temps que l'Union Africaine s'implique davantage dans la lutte contre l'impunité en Afrique. Albert LOKULI

1. Jeune Afrique n° 2760 du 1 au 2 décembre 2013. P 11

Un Combattant des droits de l'homme s'en va !

Le 5 décembre 2013, le monde entier a appris avec tristesse la mort de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela par les médias. L'ancien leader de la lutte antiapartheid a consacré sa vie à combattre l'injustice et la discrimination raciale. C'est un combat pour le respect des droits de l'homme. La mort de Nelson Mandela est une perte non seulement pour l'Afrique du sud, son pays d'origine mais également pour l'humanité toute entière. Ses funérailles ont rassemblé plusieurs leaders de ce monde. Des discours ont été prononcés pour rendre hommage à Madiba. C'est du jamais vu. Une grande première. Espérons que tous ceux qui ont fait l'éloge de Nelson Mandela suivront son exemple en promouvant la démocratie et le respect des droits de l'homme dans leurs pays respectifs. Mandela est un exemple à suivre en vue de mériter des éloges semblables. **LOKULI Albert**

Le comité de rédaction de Humanitaire sans Frontières souhaite des joyeuses fêtes de Noël et présente ses meilleurs vœux du bonheur et de prospérité pour l'année 2014